

Département du Loiret  
Arrondissement de Montargis



Mairie - 10 Place de l'Eglise  
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48

☎ 02.38.35.86.57

✉ [mairie@beaulieu-sur-loire.fr](mailto:mairie@beaulieu-sur-loire.fr)

[www.beaulieu-sur-loire.fr](http://www.beaulieu-sur-loire.fr)

N° 2023-053

## COMMUNE DE BEAULIEU SUR LOIRE CONSEIL MUNICIPAL

### Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le trente NOVEMBRE à vingt heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents :

HECQUET Jacky, JACQUIER Hervé, GUEROT Jean-Marc, DESCHAMPS Céline, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, LEYOUR Martial, GAUCHER Claude, BROUSSIN Patricia, LEMAIRE Christiane, BONNEFONT Francis, MARTINET Nicolas, DELSARTE Séverine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : CHAILLOUX Marie-Laure, COZETTE Laëtitia, BRETON Nelly, LAURENT Martine.

Absents : BITON Kevin

Madame BERTRAND Isabelle a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation	25 Novembre 2023
Date d'affichage	27 Novembre 2023
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	14
Votants	18

#### Objet : Avis projet photovoltaïque sur la commune de BONNY SUR LOIRE

Dans le cadre des dispositions de l'article L 122-1 V du code de l'environnement et de l'article R 423-9 du code de l'urbanisme, relatifs à l'obligation de consulter les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés au regard des incidences environnementales notables de projets sur leur territoire, la commune de de Beaulieu-sur-Loire a été sollicitée le 10 novembre 2023 par la Préfecture du Loiret afin de donner son avis concernant l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol située au lieu-dit Plaine de la Borde à Bonny-sur-Loire – dossier de demande de permis de construire n° PC 045 040 22 0001.

Conformément à la réglementation, cet avis doit être rendu sous forme d'une délibération du conseil municipal. En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, l'avis sera réputé donné favorable.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, il doit être motivé en droit et en fait.

OUI cet exposé et après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :

☞ **Donne un avis favorable concernant la demande de permis de construire n° PC 045 040 22 0001 pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol, au lieu-dit Plaine de la Borde à Bonny-sur-Loire.**

Le secrétaire de séance,

Isabelle BERTRAND

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jacky HECQUET

